



Principes pour le développement numérique actualisés

Préambule

Les Principes pour le développement numérique servent de boussole à ceux qui s'efforcent de promouvoir un développement durable et inclusif dans le paysage numérique complexe d'aujourd'hui. En utilisant ces Principes comme point de départ, les décideurs politiques, les praticiens et les technologues seront mieux équipés pour garantir que toutes les personnes puissent bénéficier des initiatives numériques et de la société numérique au sens large.

Élaborés à l'origine en 2014, les Principes sont officiellement approuvés par plus de 300 organisations, dont des donateurs, des organisations internationales et des organisations de la société civile. Au cours de la première décennie (2014-2024), ils ont largement influencé les politiques d'approvisionnement des bailleurs de fonds ainsi que la conception et la mise en œuvre des programmes de développement.

En 2024, les Principes ont été mis à jour en consultation avec un ensemble diversifié de personnes et d'organisations. Dans le cadre de cet effort, la communauté a exprimé le besoin que les Principes reflètent mieux le fait qu'aujourd'hui les gens interagissent largement avec la technologie en dehors des programmes de développement.

Aujourd'hui, tous les individus, même ceux qui n'ont pas encore accès à la technologie ou qui ne l'utilisent pas, vivent dans des sociétés de plus en plus façonnées par des écosystèmes numériques qui peuvent être à la fois extrêmement bénéfiques et extrêmement néfastes. Par conséquent, les Principes actualisés reconnaissent la nécessité d'une inclusion radicale et d'une appropriation locale ; ils mettent l'accent sur les questions découlant de la production et de l'utilisation des données numériques ; ils soulignent que les approches ouvertes de l'innovation peuvent soutenir la réalisation des neuf principes ; et ils s'adressent intentionnellement au public d'origine tout en trouvant un écho plus large auprès de toute la diversité des individus et des organisations qui exercent un pouvoir sur la conception, le déploiement et la gouvernance des systèmes et des solutions numériques. Les Principes se renforcent mutuellement, car ils mettent l'accent sur les actions nécessaires pour que personne ne soit laissé pour compte dans un monde de plus en plus numérique.

En définitive, lors de la conception et de la mise en œuvre d'une politique, d'une solution, d'un système ou d'une intervention (ci-après dénommés collectivement « initiatives »), les signataires des présents Principes s'engagent, au minimum, à ne pas nuire et, au mieux, à veiller à ce que leur travail maximise la capacité des personnes et des communautés à prendre en charge leur propre développement. Pour atteindre ces objectifs, chaque signataire définira comment ces Principes peuvent être mis en œuvre dans son travail, sa sphère d'influence et son initiative spécifique.

1. Comprendre l'écosystème existant

2. Partager, réutiliser et améliorer

3. Concevoir avec les gens

4. Concevoir pour l'inclusion

5. Bâtir pour la durabilité

6. Mettre en place des pratiques de données axées sur

les personnes

7. Créer des pratiques ouvertes et transparentes

8. Anticiper et atténuer les préjudices numériques

9. Utiliser des données probantes pour améliorer les

résultats



Principe 1 : Comprendre l'écosystème existant

La confiance commence par une compréhension approfondie du contexte culturel, social et économique dynamique dans lequel vous opérez.

Sous-texte:

- Les écosystèmes numériques sont définis par la culture, le genre et les normes sociales, l'environnement politique, l'économie, l'infrastructure technologique et d'autres facteurs qui peuvent affecter la capacité d'un individu à accéder et à utiliser une technologie ou à participer à une initiative.
- Comprendre l'écosystème existant peut aider à déterminer si et comment nous devons nous engager, car les écosystèmes peuvent avoir des dynamiques positives et négatives.
- Grâce à cette compréhension, les initiatives doivent s'adapter afin de soutenir, dans la mesure du possible, les technologies existantes et les acteurs locaux qui s'efforcent déjà de relever les principaux défis. Il s'agit notamment de comprendre les politiques gouvernementales existantes, les visions nationales, les politiques/priorités/stratégies sectorielles et les efforts déployés pour développer l'infrastructure numérique publique fondamentale.
- Il s'agit également de comprendre l'accès existant aux appareils, la connectivité, la capacité financière, la culture numérique et les possibilités de renforcement des capacités, afin que les initiatives soient conçues de manière à tenir compte de ces réalités ou à les renforcer.
- Il s'agit également de comprendre l'accès existant aux appareils, la connectivité, la capacité financière, la culture numérique et les possibilités de renforcement des capacités, afin que les initiatives soient conçues de manière à tenir compte de ces réalités ou à les renforcer.
- Lorsque les initiatives ne comprennent pas d'abord l'écosystème dans lequel elles opèrent, cette situation peut entraver l'acceptation, l'adoption et la confiance. Elle peut également avoir des conséquences inattendues, telles que l'exclusion, la perte de confiance, le renforcement de dynamiques de pouvoir néfastes et la mise en danger de la sûreté et de la sécurité des parties prenantes.
- Les écosystèmes numériques sont fluides, multiformes et en constante évolution, ce qui oblige les praticiens du développement numérique à analyser régulièrement le contexte pour vérifier leurs hypothèses.

Principe 2 : Partager, réutiliser et améliorer

S'appuyer sur ce qui fonctionne, améliorer ce qui fonctionne et partager pour que d'autres puissent faire de même.



Sous-texte:

- Éviter d'innover pour le plaisir d'innover.
- Partager, réutiliser et améliorer, c'est, par essence, collaborer. La collaboration est essentielle pour réaliser notre vision commune d'un monde plus équitable. C'est en partageant les informations, les points de vue, les stratégies et les ressources au-delà des frontières géographiques, des domaines d'intervention et des organisations que nous avons le plus d'impact. En partageant, en réutilisant et en améliorant les initiatives existantes, nous mettons en commun nos ressources et notre expertise collectives, et nous évitons les duplications et les fragmentations coûteuses. Idéalement, cela conduit à des services simplifiés pour les personnes.
- Et peut s'appliquer aux produits technologiques, aux services, à la recherche ou aux politiques.
- Cela nécessite une documentation organisée et accessible, et est grandement facilité par l'adoption de normes ouvertes, la construction pour l'interopérabilité et l'extensibilité, l'utilisation de logiciels libres et la contribution à des communautés de logiciels libres.
- Le respect de ce principe permet d'économiser du temps et de l'argent, de promouvoir la collaboration et le partage des connaissances, et d'obtenir de meilleurs produits et services grâce à l'amélioration continue.
- L'abandon de ce principe au profit d'approches autonomes entraîne un gaspillage des ressources (particulièrement problématique dans le cas des fonds des donateurs publics), une limitation de l'innovation et de l'amélioration, ainsi qu'une charge induite pour les personnes, qui peut nuire à la confiance et à la participation.

Principe 3 : Concevoir avec les gens

Une bonne conception commence et se termine par les personnes qui géreront, utiliseront et, idéalement, bénéficieront d'une initiative numérique donnée.



Sous-texte:

- Concevoir avec les gens signifie inviter ceux qui utiliseront ou seront affectés par une politique, une solution ou un système technologique donné à diriger ou à participer de manière significative à la conception de ces initiatives.
- Dans tous les cas, il y aura plus d'un groupe de parties prenantes concernées (y compris celles qui bénéficieront idéalement de l'initiative et celles qui la maintiendront/administreront), chacune d'entre elles devant participer et s'engager dans la phase de conception initiale et dans les versions ultérieures. Les parties prenantes spécifiques devront être définies séparément pour chaque initiative.
- Les initiatives peuvent encourager une participation significative en donnant aux gens la possibilité d'innover au-delà des produits et des services ; en établissant des moyens d'obtenir des retours d'information et des recours qui sont régulièrement contrôlés et traités ; et en s'engageant dans des méthodes agiles qui permettent une amélioration continue.
- Dans le cas contraire, il est peu probable que les initiatives gagnent la confiance et l'adoption des communautés qu'elles cherchent à atteindre.

Principe 4 : Concevoir pour l'inclusion

Tenir compte de toute la diversité humaine pour maximiser l'impact et atténuer les préjudices.



Sous-texte:

- Lorsqu'elle est exploitée à bon escient et au maximum de son potentiel, la technologie peut surmonter, plutôt qu'exacerber, les inégalités existantes. Concevoir pour l'inclusion, c'est saisir l'occasion pour les initiatives numériques de favoriser le progrès social en supprimant les obstacles systémiques liés au sexe, au handicap, aux revenus, à la géographie et à d'autres facteurs.
- Quelle que soit la taille du public visé, les initiatives technologiques doivent être conçues pour être accessibles et utilisables par un large éventail de personnes, y compris les personnes handicapées, celles qui ont une faible culture numérique, celles qui parlent des langues différentes, celles qui sont confrontées à des obstacles en matière d'accès, de capacité financière et de connectivité des appareils, et celles qui sont issues de milieux culturels différents.
- Cela peut être réalisé en adoptant des méthodologies itératives (telles que la méthode agile) et en tirant parti des systèmes de recours pour identifier rapidement, et relever, les défis qui ont un impact négatif sur certains groupes de personnes.
- Concevoir pour l'inclusion peut consister à examiner comment les avantages d'une initiative profitent même à ceux qui ne sont pas en ligne.
- Concevoir pour l'inclusion nécessite de prendre en compte la possibilité de renforcer les capacités de ceux qui n'ont pas les compétences ou les outils nécessaires pour bénéficier d'une initiative donnée, ainsi que le caractère abordable des appareils et des services (à court et à long terme).
- Si nous ne suivons pas des pratiques inclusives dans la conception des initiatives numériques, nous risquons d'amplifier les inégalités existantes, de créer des préjudices imprévus et d'exclure des segments de la population de la participation et des opportunités.



Principe 5 : Bâtir pour la durabilité

Bâtir pour le long terme en abordant intentionnellement la durabilité financière, opérationnelle et écologique.

Sous-texte:

- La durabilité est ici définie au sens large pour tenir compte de la durabilité financière, opérationnelle et écologique, autant d'éléments importants pour éviter les interruptions de service pour les personnes.
- Bâtir pour la durabilité signifie penser à tirer parti de l'évolutivité inhérente aux solutions de technologie numérique dès le début. Décidez de l'ampleur souhaitée de votre initiative et préparez-vous en conséquence dès le départ.
- Bâtir pour la durabilité signifie présenter le coût de possession à long terme, les licences technologiques, l'exploitation et la maintenance, le renforcement des capacités, etc., et indiquer clairement comment les initiatives seront financées à l'avenir, par les donateurs, les gouvernements hôtes ou par des moyens commerciaux.
- La durabilité écologique nécessite de considérer le potentiel d'une initiative, d'une solution ou d'un système à aider les personnes et les communautés à s'adapter au changement climatique. Dans le même temps, il faut s'efforcer de minimiser l'impact environnemental de tout système, initiative ou solution, en particulier les émissions de CO₂ générées par le matériel ou les logiciels tout au long de leur cycle de vie, de la production à la mise au rebut.
- Bâtir pour la durabilité ne signifie pas que tous les produits, services ou politiques seront éternels. Optimiser la durabilité peut se traduire par la consolidation des services, le transfert des connaissances, des logiciels ou du matériel vers une nouvelle initiative, la planification du transfert (ou de la suppression) sécurisé des données à la fin d'un projet, ou l'aide apportée aux clients pour qu'ils passent à un nouveau produit ou service plus pertinent.

Principe 6 : Mettre en place des pratiques de données axées sur les personnes



Les pratiques de données axées sur les personnes donnent la priorité à la transparence, au consentement et au recours, tout en permettant aux personnes et aux communautés de garder le contrôle de leurs propres données et d'en tirer de la valeur.

Sous-texte:

- Les services et initiatives numériques génèrent, dépendent ou utilisent des données dérivées des personnes ou de leurs atouts. Ce principe souligne la nécessité d'éviter de collecter des données qui sont utilisées pour créer de la valeur (financière ou autre) pour une entreprise ou une organisation, sans apporter de valeur directe en retour aux personnes à l'origine des données.
- Il est donc essentiel de tenir compte des personnes et de placer leurs droits et leurs besoins au premier plan lors de la collecte, du partage, de l'analyse ou de la suppression des données. Dans ce contexte, les « personnes » comprennent celles qui interagissent directement avec un service donné, celles dont les données ont été obtenues par l'intermédiaire de partenaires et celles qui sont concernées par des ensembles de données non personnelles (telles que les données géospatiales).
- Lors de la collecte des données, il est important de prendre en compte et de suivre les normes et lignes directrices pertinentes établies au niveau international, régional, national ou local.
- Les pratiques de données axées sur les personnes consistent à s'assurer que les personnes peuvent comprendre et contrôler la manière dont leurs données sont utilisées, à obtenir leur consentement explicite et éclairé avant de collecter, d'utiliser ou de partager leurs données ; et à investir dans la capacité des personnes à maîtriser les outils, les systèmes de recours et les pratiques de données.
- Les pratiques de données axées sur les personnes comprennent également le partage des données avec les personnes, afin qu'elles puissent utiliser ces données comme elles l'entendent, et l'accès à des historiques de données individuels et sécurisés que les personnes peuvent facilement transférer d'un fournisseur de services à l'autre.
- Lorsque ce principe est enfreint, les personnes peuvent subir des préjudices injustifiés et imprévisibles, résultant de fuites de données, de l'exclusion de services ou de discriminations fondées sur leur trace numérique.

Principe 7 : Créer des pratiques ouvertes et transparentes

Les initiatives numériques efficaces instaurent la confiance et la bonne gouvernance grâce à des mesures qui favorisent l'innovation et la collaboration ouvertes.



Sous-texte:

- Pour établir et maintenir la confiance dans l'écosystème numérique, il est nécessaire que toutes les personnes, qu'elles soient ou non directement concernées par une initiative donnée, aient confiance dans les politiques, les services et les systèmes numériques, ainsi que dans le traitement des données qui y est associé. Cette confiance est nourrie par des pratiques ouvertes et transparentes qui, à leur tour, favorisent la responsabilisation.
- Les pratiques ouvertes et transparentes peuvent inclure, sans s'y limiter : des structures de gouvernance claires et responsables qui définissent les rôles et les responsabilités ; une communication, des décisions, des politiques et des pratiques ouvertes et proactives ; des mécanismes qui permettent aux parties prenantes de fournir un retour d'information, de poser des questions et de faire part de leurs préoccupations ; et des réponses rapides et transparentes au retour d'information.
- En ce qui concerne la conception technique, les pratiques ouvertes et transparentes peuvent inclure l'utilisation de méthodologies agiles, de normes ouvertes, de données ouvertes, de sources ouvertes et d'innovation ouverte.
- Lorsque les organisations ne donnent pas la priorité à la transparence et à l'ouverture, il en résulte un manque ou une perte de confiance. La confiance est essentielle pour encourager la participation, et sans elle, les gens choisiront rationnellement d'éviter les risques associés à l'utilisation des services numériques et au partage de leurs données, renonçant ainsi à tout avantage potentiel.



Principe 8 : Anticiper et atténuer les préjudices

En matière de technologie, les préjudices sont toujours possibles. Pour éviter des résultats négatifs, il faut prévoir le pire tout en s'efforçant d'obtenir les meilleurs résultats.

Sous-texte:

- La technologie fait désormais partie de notre vie quotidienne : aucun programme ou solution technologique ne fonctionne de manière isolée. Par conséquent, pour respecter l'engagement de ne pas nuire, les décideurs politiques et les praticiens doivent anticiper et s'efforcer d'atténuer les préjudices, même ceux qui trouvent leur origine en dehors d'une initiative donnée.
- Il existe un certain nombre de préjudices potentiels qui peuvent découler d'une initiative numérique donnée, et toute liste proposée ici ne saurait suffire. Parmi les exemples de préjudices, citons la répression numérique (y compris la surveillance illégale et la censure), l'exacerbation des fractures numériques existantes liées, par exemple, au handicap, au revenu ou à la situation géographique, la violence sexiste facilitée par la technologie, l'affaiblissement de la société civile locale et des entreprises du secteur privé, l'augmentation des normes sociales néfastes existantes et la création de nouvelles inégalités.
- Si toutes les technologies peuvent avoir des effets néfastes, ceux-ci sont particulièrement importants, et leurs conséquences sont moins connues, en ce qui concerne l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle (IA).
- L'atténuation des préjudices est spécifique au contexte et nécessite une approche à multiples facettes qui intègre des garanties techniques, réglementaires, politiques et institutionnelles. Pour atténuer efficacement les préjudices, il faut adopter une approche à long terme, en tenant compte de la manière dont les défis et les inégalités actuels seront amplifiés par des développements inconnus.
- Sans ce type de garanties, des groupes spécifiques de personnes peuvent décider de se désengager ou les systèmes peuvent être utilisés pour cibler intentionnellement certains groupes de personnes, ce qui compromet tous les objectifs de développement durable.



Principe 9 : Utiliser des données probantes pour améliorer les résultats

Les données probantes déterminent l'impact : recueillir, analyser et utiliser en permanence le retour d'information.

Sous-texte:

- Au fil du temps, les bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation des initiatives technologiques ont évolué pour mettre l'accent sur les résultats pour les personnes et les communautés, plutôt que sur l'accès et l'utilisation.
- Pour comprendre les résultats pour les personnes et les communautés, il est nécessaire d'utiliser différentes méthodes, à la fois technologiques et analogiques, pour recueillir, analyser et utiliser le retour d'information afin d'obtenir une vision holistique de l'impact de la technologie sur les personnes et les communautés.
- La compréhension des résultats est essentielle à une approche de conception agile ou itérative par laquelle les politiques, les systèmes et les solutions numériques sont continuellement mis à jour et améliorés.
- Impliquez également les personnes dans la conception et la mise en œuvre du suivi et de la mesure des résultats, afin que les résultats mesurés soient pertinents et significatifs pour elles.
- Dans le cas contraire, les initiatives peuvent atteindre les objectifs d'efficacité et de sensibilisation, mais ne pas voir l'absence d'impact, les effets néfastes ou les possibilités d'améliorer les résultats positifs pour les personnes et les communautés.

Contexte

Les Principes pour le développement numérique (« les Principes ») ont été rédigés en 2014 pour guider l'utilisation de la technologie numérique dans le développement international et sont gérés par la Digital Impact Alliance (DIAL) au nom de la communauté du développement numérique depuis 2016. Les Principes ont été officiellement approuvés par plus de 300 organisations et, ces dix dernières années, ils ont influencé les politiques d'approvisionnement des bailleurs de fonds ainsi que la conception et la mise en œuvre des programmes de développement.

Les Principes représentent un engagement commun en faveur d'une utilisation responsable des technologies numériques au service des objectifs de développement. Ils ont contribué à l'établissement d'un langage et d'un cadre communs parmi les praticiens du développement numérique et ont facilité la collaboration et l'innovation entre les organisations et les pays.

Outre les nombreuses contributions des Principes à l'amélioration de la pratique du développement numérique, nous reconnaissons également que la technologie numérique a considérablement évolué ces dix dernières années. Au cours de cette période, nous avons amélioré notre compréhension collective des opportunités et des risques que la technologie numérique présente pour les personnes, les marchés et le secteur public. Cette compréhension a conduit à un processus d'enquête, à travers lequel DIAL et ses partenaires ont ouvert un dialogue sur la nécessité de revoir les Principes pour s'assurer qu'ils restent pertinents et efficaces en tant que force directrice pour les investissements dans la technologie numérique pour le développement.

En tant que responsable des Principes, DIAL s'est entretenue avec des partenaires et des membres de la communauté des Principes pendant trois mois afin d'évaluer si les Principes avaient besoin d'être actualisés. Ce processus a consisté en de nombreuses conversations informelles, ainsi qu'en quatre consultations structurées.

Dans l'ensemble, le consensus qui s'est dégagé de ces premières consultations est clair:

1. Les Principes doivent être mis à jour pour mieux appréhender les risques et les opportunités associés à la conception, au déploiement et à la gouvernance des technologies numériques tels qu'ils sont compris aujourd'hui ;
2. Néanmoins, cette démarche doit viser à actualiser les Principes plutôt qu'à les remanier afin d'assurer une continuité fondamentale pour les plus de 300 organisations qui les ont formellement approuvés ; par conséquent, l'objectif et la finalité des neuf principes doivent être respectés.

Processus de consultation

Plus de 300 personnes et organisations du monde entier ont apporté leur contribution en suivant les étapes suivantes:

1. Consultations initiales : (oui/non pour actualiser (60 personnes consultées))
2. 15 consultations en personne et virtuelles, gérées par DIAL ou par des membres de la communauté des Principes (168 participants)
3. Projet créé par un groupe de travail composé de 18 membres
4. La campagne de consultation publique a été diffusée via la liste d'adresses e-mail des signataires, du groupe de travail et des réseaux sociaux, ce qui a permis de recueillir 61 réponses.
5. Révision finale et examen par le groupe de travail composé de 18 membres